
DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI AURA LIEU LE JEUDI 27 MAI 2004 À 19 h
DANS LA **SALLE DU CONSEIL**, À LA PLACE TOM DAVIES

LE MAIRE DAVID COURTEMANCHE, PRÉSIDENT

- 17 h 30 **COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION À HUIS CLOS**
SALLE DE COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES
Objet de la réunion : des questions relatives au personnel et aux biens
- 19 h **RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**
SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES

**(VEUILLEZ ÉTEINDRE LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES
TÉLÉAVERTISSEURS)**

La salle du Conseil de la Place Tom Davies est accessible en fauteuil roulant. Si vous désirez obtenir un appareil auditif, veuillez communiquer avec le greffier municipal, avant la réunion. Les personnes qui prévoient avoir besoin d'aide doivent s'adresser au bureau du greffier municipal, au moins 24 heures avant la réunion, aux fins de dispositions spéciales. Veuillez composer le (705) 671-2489, poste 2475; appareils de télécommunications pour les malentendants (ATS) (705) 688-3919. Vous pouvez consulter l'ordre du jour au site Web de la Ville à l'adresse www.grandsudbury.ca.

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

EXPOSÉS / DÉLÉGATIONS

{AUCUNE}

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'adjoint au maire Craig, président de la réunion, rapportera toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES PRIORITÉS tenue le 26 mai 2004

À cette étape de la réunion, la conseillère Caldarelli, vice-présidente du comité, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION tenue le 25 mai 2004

À cette étape de la réunion, le conseiller Thompson, président du comité, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS

(Résolution préparée pour les articles C-1 à C-7 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions et on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

PROCÈS-VERBAUX

PAGE N°

- C-1 Rapport n° 11, Conseil municipal, procès-verbal de la réunion tenue le 13 mai 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) **M1 - M23**
- C-2 Rapport n° 10, Comité de planification, procès-verbal de la réunion tenue le 18 mai 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) **M24 - M43**
- C-3 Rapport n° 9, Comité des priorités, procès-verbal de la réunion tenue le 26 mai 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)
- C-4 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion tenue le 11 mai 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M44**
- C-5 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion tenue le 18 mai 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M45 - M47**
- C-6 Rapport n° 3, Conseil d'administration du Sudbury Metro Centre, procès-verbal de la réunion tenue le 27 avril 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M48 - M50**

SOUMISSIONS

{AUCUNE}

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-7 Rapport daté du 19 mai 2004 du directeur général des Services aux citoyens et des Loisirs au sujet des célébrations de la fête du Canada
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **1 - 2**

(On a demandé à la Ville du Grand Sudbury de se joindre à des partenaires communautaires pour contribuer aux feux d'artifice pour les célébrations de la fête du Canada.)

SONDAGES TÉLÉPHONIQUES

{AUCUN}

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS

PAGE N°

LES RÈGLEMENTS SUIVANTS PARRAISSENT POUR LA 3^E ET DERNIÈRE LECTURE :

2004-110 3^E RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR DÉCLARER EXCÉDENTAIRE, BOUCHER
ET FERMER UNE PARTIE DE L'ALLOCATION
RIVERAINE DU LITTLE PANACHE CONTIGUË AUX
PARCELLES 17242'A' ET 18369 SUDBURY,
SECTION OUEST

Résolution du Comité de planification 2004-84 - un
avis de ce règlement a été émis et aucun
commentaire n'a été reçu.

2004-111 3^E RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR DÉCLARER EXCÉDENTAIRE, BOUCHER
ET FERMER UNE PARTIE D'UNE ALLOCATION
RIVERAINE D'UN LAC SANS NOM CONTIGUË À
LA PARCELLE 51174 SUDBURY, SECTION EST

Résolution du Comité de planification 2004-85 - un
avis de ce règlement a été émis et aucun
commentaire n'a été reçu.

LES RÈGLEMENTS SUIVANTS PARRAISSENT POUR TROIS LECTURES :

2004-141A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR CONFIRMER LES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL LORS DE SA RÉUNION DU 27 MAI 2004

2004-142F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER DES SUBVENTIONS POUR
L'ANNÉE 2003 À DIVERS PROJETS
D'AMÉLIORATION COMMUNAUTAIRES OU DE
PROJETS DE PARTICIPATION DU VOISINAGE

Résolution du Conseil municipal 2004-253

2004-143A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER UNE CONVENTION AVEC LE
SUDBURY CATHOLIC SCHOOL BOARD POUR LE
PROJET PILOTE DE COLLECTE DES ARTICLES
RECYCLABLES

Résolution du Conseil municipal 2004-245

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

2004-144A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER UNE CONVENTION SUR LA
CONTRIBUTION AU MULTICULTURALISME AVEC
SA MAJESTÉ LA REINE AUX DROITS DU CANADA
REPRÉSENTÉE PAR LE MINISTRE DU
PATRIMOINE CANADIEN

Résolution du Conseil municipal 2004-254

2004-145A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER UNE SUBVENTION À
CINÉFEST SUDBURY

Rapport daté du 20 mai 2004 du directeur général
des Services de développement économique et de
planification au sujet de l'année II du Centre de
l'industrie du film de Cinéfest Sudbury

3 - 8

(Le Forum de l'industrie de Cinéfest Sudbury entame sa
deuxième année et du fait que le festival se prolonge de
sept à neuf (7-9) jours, il veut miser sur les réussites de
2003.)

2004-146F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER UNE CONVENTION DE
PROLONGATION FISCALE AVEC PRO BAIT &
TACKLE INC. POUR LE RÔLE N°
070.008.125.00.0000

Rapport daté du 21 mai 2004 du directeur général
des Services corporatifs au sujet d'une convention de
prolongation fiscale - Pro Bait & Tackle Inc.

9 - 10

(Ce rapport établit les conditions d'une convention
proposée de prolongation fiscale entre la VGS et la société
susmentionnée au sujet d'impôts en souffrance pour la
propriété située au 469, chemin Kingsway, Sudbury.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

2004-147F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER UNE CONVENTION DE
PROLONGATION FISCALE AVEC MARTIN
CHARLES SAINIO POUR LE RÔLE N°
070.022.015.00.0000

Rapport daté du 21 mai 2004 du directeur général
des Services corporatifs au sujet de d'une convention
de prolongation fiscale - Martin Charles Sainio.

11 - 12

(Ce rapport établit les conditions d'une convention
proposée de prolongation fiscale entre la VGS et la
personne susmentionnée au sujet d'impôts en souffrance
pour la propriété située au 505, avenue Melvin, Sudbury.)

2004-148A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR NOMMER DES AGENTS D'APPLICATION
DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX POUR
L'AÉROPORT DE SUDBURY

(Ce règlement met à jour la liste des agents d'application
des règlements municipaux à l'Aéroport de Sudbury.)

2004-149 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER LA VENTE DE LA PROPRIÉTÉ
DU 190, RUE CHURCH, À GARSON À LA SOCIÉTÉ
1264156 ONTARIO INC.

Recommandation du Comité de planification 2004-94

2004-150F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR ÉTABLIR DIVERS FRAIS D'UTILISATION
POUR CERTAINS SERVICES QUE FOURNIT LA
VILLE DU GRAND SUDBURY

(Le règlement actuel sur les frais se fait abroger et
remplacer. Le nouveau règlement sur les frais regroupe les
modifications qui ont été faits au règlement sur les frais
depuis son adoption en décembre 2003, incorpore les
modifications aux frais qui ont été autorisées pendant la
démarche budgétaire et fait quelques petites modifications
d'ordre administratif. De plus, un rapport du directeur
général des Services aux citoyens et des Loisirs abordera
certaines modifications demandées à ce règlement.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

2004-151 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER LE FINANCEMENT DES
FONDS CIBLÉS DE PLACEMENT DANS LES
COLLECTIVITÉS À DIVERS ORGANISMES DE
SERVICES SOCIAUX POUR AIDER À LA
PRESTATION DE PROGRAMMES
COMMUNAUTAIRES CONÇUS AFIN DE RÉDUIRE
ET DE PRÉVENIR LE PHÉNOMÈNE DES
SANS-ABRI

Réunion du Comité des priorités tenue le 26 mai
2004

2004-152 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER LE FINANCEMENT DES
FONDS CIBLÉS DE PLACEMENT DANS LES
COLLECTIVITÉS À DIVERS ORGANISMES DE
SERVICES SOCIAUX POUR AIDER À LA
PRESTATION DE PROGRAMMES
COMMUNAUTAIRES POUR FOURNIR DES
SERVICES DIRECTS ET INDIRECTS AUX
PARTICIPANTS AU PROGRAMME ONTARIO AU
TRAVAIL

2004-153A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER UNE CONVENTION DE
FINANCEMENT AVEC RESSOURCES HUMAINES
ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES
CANADA (RHDC) POUR L'INITIATIVE NATIONALE
POUR LES SANS-ABRI

Réunion du Comité des priorités tenue le 26 mai
2004

2004-154 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER LE FINANCEMENT
PROVENANT DES FONDS DE L'INITIATIVE
NATIONALE POUR LES SANS-ABRI DESTINÉS
AUX PROGRAMMES À DIVERS ORGANISMES DE
SERVICES SOCIAUX POUR AIDER À LA
PRESTATION DE PROGRAMMES
COMMUNAUTAIRES CONÇUS AFIN DE RÉDUIRE
ET DE PRÉVENIR LE PHÉNOMÈNE DES
SANS-ABRI

Réunion du Comité des priorités tenue le 26 mai
2004

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

- 2004-155Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-302, LE
RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR
(L'ANCIENNE) VILLE DE RAYSIDE-BALFOUR

Recommandation du Comité de planification 2004-24

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question à « R1.D18 », Résidentielle unifamiliale pour permettre la création de cinq (5) lots résidentiels unifamiliaux. De plus, ce règlement établit une zone « R1.D18-6 », Résidentielle unifamiliale spéciale qui précise l'emplacement d'un bâtiment principal sur les terres restantes - Firnil Enterprises Ltd., rue Notre Dame, Azilda)

CORRESPONDANCE À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT

- C-8 Rapport daté du 14 mai 2004, accompagné de pièces jointes, de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet de Healthy People for a Healthy Tomorrow! Developing a Framework for Community Action on the Prevention of Obesity (des gens en santé pour un avenir sain - élaborer un cadre d'action communautaire sur la prévention de l'obésité) **13 - 15**
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

(Rapport d'information au Conseil municipal au sujet du forum qui vient sur la prévention communautaire de l'obésité)

- C-9 Rapport daté du 18 mai 2004, accompagné de pièces jointes, de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet du congrès sur les soins gériatriques du Nord-Est ontarien : gestion pratique **16 - 18**
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

(Annonce d'un congrès sur les soins gériatriques dans le Nord-Est ontarien à l'intention des professionnels de la santé organisé par le Manoir des pionniers)

- C-10 Rapport daté du 21 mai 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet du budget 2004 de l'Ontario - Le plan pour le changement **19 - 47**
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

(Ce rapport décrit les points saillants du budget 2004 de l'Ontario qui touchent les municipalités.)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS REPORTÉES ET QUESTIONS RENVOYÉES

R-1 La motion suivante a été présentée par le conseiller Kett :

ATTENDU QUE tous les employés municipaux de l'Ontario contribuent à la caisse de retraite de l'OMERS et qu'ils comptent sur ce régime pour financer leur retraite;

ET QUE les municipalités ontariennes ont le devoir et la responsabilité de se prononcer lorsqu'elles ont des préoccupations au sujet de la surveillance du C. A. et des pratiques d'investissement douteuses de la part du C. A. et de la direction de l'OMERS;

ET QUE le *Globe & Mail* de Toronto, dans une série d'articles, a soulevé de graves questions et préoccupations au sujet des pratiques de l'OMERS en matière d'investissement et de gestion;

ET QUE l'entente d'impartition que l'OMERS (Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario) a conclu avec la Capital Corporation, touchant près du tiers de ses actifs, est devenue une aventure onéreuse et inutile qui a coûté au régime près de 100 000 000 \$ seulement au cours des 12 derniers mois en frais de gestion et d'achats;

ET QUE cette entente a fini par enrichir quelques investisseurs et gestionnaires aux dépens des 340 000 travailleurs actifs et retraités qui sont membres de l'(OMERS);

ET QUE le *Globe and Mail* de Toronto, dans un article en date du lundi 3 mai 2004, a indiqué que le fait que l'entière gestion de neuf (9) milliards de dollars en actifs a été transférée à un tiers sans l'approbation du conseil d'administration soulève des questions au sujet de la surveillance de la caisse de retraite, aux dires de certaines sources;

ET QU'IL est douteux qu'un grand régime de retraite comme l'OMERS profite en payant quelqu'un d'autre pour s'occuper de ses propres actifs;

ET QU'IL y a aussi des préoccupations que trois nouvelles compagnies créées par l'OMERS -- Borealis Infrastructure Corp., Oxford Properties Group et le groupe des souscriptions privées de l'OMERS -- éprouveront les mêmes problèmes qui ont affligé la caisse de retraite lorsqu'il a établi l'OMERS Realty Corp. en 1990 en tant qu'entreprise séparée;

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

QUESTIONS REPORTÉES ET QUESTIONS RENVOYÉES (suite)

PAGE N^o

R-1 La motion suivante a été présentée par le conseiller Kett (suite):

ET QUE l'article 2 de la *Loi sur les enquêtes publiques* stipule que : « Lorsque le lieutenant-gouverneur en conseil juge qu'il y a lieu d'ordonner la tenue d'une enquête sur une question intéressant la bonne administration de l'Ontario, la conduite des affaires publiques ou l'administration de la justice dans la province, ou sur une question qu'il déclare sujet d'intérêt public, et lorsqu'une telle enquête n'est régie par aucune loi spéciale, il peut, par commission, nommer une ou plusieurs personnes pour effectuer cette enquête. »

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville du Grand Sudbury demande, par la présente, à la Province de l'Ontario d'établir une commission en vertu de la *Loi sur les enquêtes publiques* (L.R.O. de 1990, chapitre P.41) sur les pratiques d'investissement de la caisse de retraite de l'OMERS, en particulier les dispositions relatives à l'entente Borealis et que le mandat de cette commission comprenne des recommandations au sujet des moyens de faire rendre plus de comptes à la caisse de retraite à ses membres et aux contribuables;

ET QUE l'on fasse parvenir des copies de la présente motion à l'honorable Dalton McGuinty, Premier ministre de l'Ontario, l'honorable John Gerretsen, ministre des Affaires municipales et du logement et ministre responsable de l'administration de la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario*, l'honorable Rick Bartolucci, ministre du Développement du Nord et des Mines, Mme Shelly Martel, députée provinciale (Nickel Belt), M. Frederick Biro, président du Conseil d'administration de l'OMERS, M. Colin McNairn, président de la Commission des services financiers de l'Ontario et la Municipal Retirees' Organization Ontario;

ET QUE l'on fasse parvenir la présente motion à la Fédération des municipalités du Nord de l'Ontario (FONOM) et à l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) afin d'obtenir leur appui.

(Le Conseil, lors de sa réunion du 13 mai 2004, a accédé à la demande du conseiller Kett que la motion précédente soit reportée à la prochaine réunion ordinaire prévue du Conseil lorsqu'un représentant du SCFP pourra adresser la parole au Conseil.

Le conseiller Kett ne sera pas présent à la réunion du 27 mai 2004 du Conseil. De plus, le SCFP a indiqué qu'il ne sera pas non plus en mesure d'y assister. Le conseiller Kett a par conséquent demandé que le Conseil consente à reporter cette question à la réunion du 10 juin 2004 du Conseil municipal.

Pour ce faire, une motion de report est nécessaire.)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

PAGE N°

- R-2 Rapport daté du 19 mai 2004 de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet d'un contrat pour le financement dans le cadre de l'initiative nationale pour les sans-abri
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) 48 - 50

(Autorisation pour l'affectation des fonds provenant de l'Initiative nationale pour les sans-abri comme le recommande le Plan communautaire mis à jour avec l'appui du Groupe de travail sur l'hébergement d'urgence)

- R-3 Rapport daté du 17 mai 2004 de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet des surplus accumulés des Fonds ciblés des placements dans la collectivité
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) 51 - 53

(Les Fonds ciblés des placements dans la collectivité alloués pour des projets internes et externes sont revus, les ressources non utilisées sont dépistées, recommandées au Comité des priorités afin d'être réorientées vers de nouveaux projets au besoin. Cela veille à la continuation de programmes communautaires utiles.)

- R-4 Rapport daté du 18 mai 2004 de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet de la stratégie en matière de durabilité de lits d'hébergement d'urgence
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) 54 - 61

(Ce rapport décrit la crise actuelle au sein du système des lits d'hébergement d'urgence, le réseautage et l'esprit de collaboration qui évolue à partir de certaines stratégies intérimaires et la voie à suivre pour la planification stratégique et la mise en oeuvre d'une solution locale qui pourrait être communiqués à d'autres collectivités qui tentent de régler des problèmes semblables.)

- R-5 Rapport daté du 21 mai 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet d'un compte rendu sur l'étude des redevances d'aménagement
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) 62 - 64

(Le règlement 99-200F, étant un règlement de l'ancienne municipalité régionale quant aux redevances d'aménagement, prendra fin le 31 août 2004. En vertu de la Loi sur les redevances d'aménagement, il faut entreprendre une nouvelle étude et il faut adopter un nouveau règlement afin que la Ville puisse continuer de percevoir des redevances d'aménagement liées à des projets d'immobilisations admissibles.)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES (suite)

PAGE N°

- R-6 Rapport daté du 20 mai 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet d'une modification au règlement de procédure - nomination à la présidence et à la vice-présidence pour le mandat du Conseil afin de faciliter la budgétisation pluriannuelle
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **65 - 67**

(Le conseiller Callaghan, lors de la réunion du Conseil tenue le 13 mai 2004, a donné sa démission à titre de président du Comité des finances à compter de cette date. Le conseiller Gainer, à titre de vice-président, est maintenant le président par intérim des Finances jusqu'à ce que la démission du conseiller Callaghan soit officiellement acceptée par le Conseil et qu'une élection du Conseil se tienne pour lui désigner un successeur.

En raison de l'absence prévue de certains membres du Conseil à la réunion du 27 mai 2004, la présidence des Finances sera reportée jusqu'à la réunion du Conseil du 10 juin 2004.)

MOTIONS

ADDENDA

PÉTITIONS CIVIQUES

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

HUIS CLOS (questions inachevées)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 h.}

Le 21 mai 2004

**THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL**

**CORRIE-JO CAPORALE,
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**